

MR DOMINIQUE PIERRARD

42 RUE CHANTERAIN

51800 STE MENEHOULD

dominique.pierrard@yahoo.fr

Ce 11/08/2026

Objet/ opposition à l'emplacement du site de méthanisation " la coveline"

j'ai bien assisté à la première réunion d'information au public du projet de l'usine de méthanisation situé en face du parking de la côte de Biesme.

*Il y a plusieurs points qui méritent des compléments d'information, entre autre les nuisances olfactives,sonores, l'impact sur le tourisme, l'approvisionnement en eau en cas de sécheresse, mais le point qui motive le plus mon opposition concerne **les nuisances liées au trafic des convois chargés de l'approvisionnement comme de l'évacuation des digestats!** voici: quelques réflexions*

- *Il est précisé que les intrants proviendront essentiellement des 7 exploitations à l'origine du projet initial (la tourmaline). Ces exploitations se trouvent à l'opposé du site retenu à savoir de l'autre côté de la ville de Sainte ménéhould.*
- *Concernant le plan d'épandage, je vois que 27 communes sont concernées. 26 sont marnaises, l'une est meusienne (Laheycourt). A la lecture de ce point tous les convois chargés d'évacuer le digestat traverseront également la ville!*
- *Il est précisé que le trafic généré par cette activité représenterait 2% du trafic habituel. Je demande à la ville de commander un comptage des véhicules entrant et sortant de ste Ménéhould. Ce pourcentage ne me paraît pas réaliste d'autant qu'en période de forte activité on parle de 111 rotations/jour soit 222 convois journaliers.*
- *222 convois journaliers en activité diurne (de 08 à 22 h) cela représente plus de 15 convois par heure soit 1 toutes les 4 minutes.*
- *Je demande au commissaire enquêteur d'imaginer et de constater la difficulté qu'ont les camions à croiser d'autres véhicules en centre ville où dans les rues Chanteraine et Camille Margaine. Je rappelle que le trafic qui s'ajoutera à la circulation actuelle sera accidentogène (Je l'invite à se promener dans le centre ville en cette période d'ensilage de maïs). Retenir l'emplacement du site à cet endroit est pour le moins surprenant! je l'invite à faire part de ces observations à Monsieur le préfet. Je veux développer ces points.*

- *2 convois ne se croiseront pas sans sauter sur un trottoir*

- Les rues concernées par les convois passeront devant une crèche, à proximité d'écoles, de plusieurs terrasses de café et de nombreux passages piétons
 - Une personne à mobilité réduite ainsi que des parents accompagnant de jeunes enfants sont obligés à certains endroits de descendre du trottoir et de parcourir quelques mètres sur la chaussée.
 - Il faut malheureusement constater que malgré la réglementation concernant la vitesse, les véhicules roulent pour la plupart au delà des 30 km/h. Récemment un camion s'est encastré dans l'étude notariale se situant face à la place du général Leclercq.
- Je demande à considérer ces éléments sur le seul point que je traite, à savoir le mauvais emplacement retenu pour le site la coveline. Demain, il sera trop tard pour faire marche arrière: la durée d'exploitation est prévue pour 30 ans!
 - j'entends ci et là des réflexions qui tournent autour d'une alternative à la traversée de Sainte Ménéhould. On reparle du contournement de la ville, on évoque que les convois pourraient emprunter l'ancienne voie ferrée. Quelle usine à gaz! c'est retirer une nuisance à Pierre pour en donner une à Paul.
 - j'ajoute un dernier point: le poids total des convois chargés du transport pour évacuer le digestat atteindra 44 tonnes. Je vous invite à imaginer la dégradation sur:
 - La voirie; le montant de l'indemnité proposée par engie bioz est très sous évaluée. Il est impossible de chiffrer aujourd'hui les dégradations.
 - Le bâti ménéhildien: à ce jour, les riverains concernés par la circulation en centre ville connaissent tous cette nuisance, à savoir **les vibrations et tremblement** des maisons. Il n'est pas rare que des occupants constatent que tel ou tel objet est tombé d'une armoire. (je ne plaisante pas) . Ces vibrations, de jour comme de nuit, représentent une agression pour les personnes et des dégradations pour l'habitat. Qu'en sera t'il demain et dans dix, vingt ans si le projet voit le jour?

En conclusion, mon réquisitoire ne s'oppose ni à la méthanisation en elle même pas plus qu'au futur exploitant, encore moins aux agriculteurs qui espèrent trouver une diversification de leurs activités, mais je vous demande de trouver un site en adéquation avec les éléments développés ci-dessus.

DOMINIQUE PIERRARD

